

Régime d'Evaluation des Incidences

Natura 2000 est basé sur le volontariat mais quand il existe un programme ou projet susceptible d'avoir un impact sur les habitats naturels et les espèces d'un site Natura 2000, il est nécessaire de rédiger une Evaluation d'Incidences.

Ce dossier est proportionné au projet :

- grand projet = grande étude (ex PLUi, Stations d'épuration ou grands ouvrages),
- petit projet = évaluation d'incidences simplifiée.

L'animateur ne peut pas rédiger ce dossier à la place du pétitionnaire mais il peut apporter toute information ou tout conseil technique pour appuyer l'élaboration de celui-ci, vous aider à dimensionner votre évaluation et peut vous fournir des données cartographiques nécessaires.

Contactez-nous le plus en amont possible pour connaître les enjeux du site et les éléments à votre disposition.

Exemples de projets

Permis de construire et d'aménager

Sentier de découverte

Curage de cours d'eau

Défrichement

Drainage

Vidange ou agrandissement de plans d'eau

PLUi

Passage busé



Mid'info

Lettre d'information des sites Natura 2000
Midou-Ludon

Petit rappel sur le dispositif Natura 2000

Vous entendez sûrement parler de Natura 2000 autour de vous ... « On ne peut pas construire à cause de Natura 2000 » ou bien « C'est Natura 2000 ici alors on ne peut rien faire » ou encore « Il a coupé la forêt et Natura 2000 n'a rien fait pour l'en empêcher, à quoi ça sert ? »... Mais qui est donc ce Natura 2000 qui empêche de faire des choses et laisse en faire d'autres ?

Natura 2000 n'est pas une personne, une administration ou une réglementation. C'est un réseau de sites européens créé pour préserver la biodiversité. Chaque Etat de l'Union dont la France a classé une partie de son territoire en site Natura 2000. Dans les Landes, il y en a 32 pour 188 850 ha et dans le Gers, 6 pour 17 110 ha. Et près de chez vous, il y a le site du "réseau hydrographique du Midou et du Ludon".

« C'est bien beau d'avoir classé une partie du territoire mais qu'est-ce qui se passe dans ces sites ? »

L'objectif est de préserver voire de restaurer la biodiversité. C'est même un engagement des états. Chaque pays a le choix de la méthode tant que ça marche ! La France a choisi de NE PAS TOUT réglementer et de se baser sur le volontariat. Ce n'est pas comme une réserve nationale qui a un règlement bien clair. Dans un site Natura 2000, les propriétaires, exploitants, usagers ont le choix de s'impliquer ou non dans la réussite de l'objectif.



« Comment s'impliquer ? Qu'est-ce que cela va m'amener comme contraintes ? Qu'est-ce que j'y gagne ?

Et puis, d'abord pour préserver quoi ? »

Avant de répondre aux questions page suivante, il faut effectivement savoir ce qui doit être préservé et comment ? La France a choisi de doter chaque site d'un plan de gestion appelé DOCument d'Objectifs ou DOCOB. C'est un diagnostic écologique (état des lieux de la végétation et de la faune) et un diagnostic socio-économique. L'analyse de ces deux documents permet de se donner des objectifs de préservation et de se doter d'un catalogue d'actions. Un animateur est en charge de mettre en œuvre tout ça et...

...et de convaincre du coup !

Convaincre de la nécessité de préserver le patrimoine naturel commun n'est pas difficile car le plus souvent, tout le monde est d'accord. Le plus difficile est de trouver l'équilibre entre la préservation, l'économie locale et les usages. Des outils, présentés ci-après, sont disponibles pour concrétiser son engagement ou compenser une perte financière due à un changement de pratiques : contrats et charte Natura 2000, mesures Agri-Environnementales... Cependant, quelquefois, un échange de connaissances ou de point de vue sur un milieu suffit pour améliorer les choses.



NATURA 2000

Edito

L'année 2020 est une année de renouveau pour le site Natura 2000 du réseau hydrographique du Midou et du Ludon. Dans la même dynamique que pour les étangs de l'Armagnac, le Pays d'Armagnac reprend l'animation administrative et financière, mission qui était jusqu'à présent assurée par la DDTM des Landes. Cet engagement concrétise la volonté solidaire des 5 EPCI concernés par ce vaste périmètre de plus de 5 800 ha, à cheval entre les départements des Landes et du Gers, de s'engager dans la valorisation de leur patrimoine naturel. A cet effet, le Pays d'Armagnac, les communautés de communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais, des Landes d'Armagnac, du Pays Grenadois ainsi que la Communauté d'Agglomération du Marsan ont conclu une entente afin de partager les orientations et les décisions relatives à la gestion du site Natura 2000.

Dans le monde d'aujourd'hui, la préservation de l'environnement représente un atout pour notre tourisme, notre agriculture et nos produits de qualité. Ainsi, tout en assurant une gestion rigoureuse des zones naturelles, nous souhaitons impulser une nouvelle dynamique de valorisation en mobilisant tous les acteurs avec lesquels nous collaborons depuis de nombreuses années. Ensemble concilions environnement et développement !

Mme Elisabeth DUPUY-MITTERAND, Présidente du PETR du Pays d'Armagnac, Présidente de la CC du Bas-Armagnac



Vous souhaitez engager des travaux de restauration de zones situées sur le site Natura 2000 ? Pour des conseils, une aide financière, un inventaire sur la faune et la flore, contactez les gestionnaires du site Natura 2000 :

Association Landes Nature
Cité Galliane BP 279 40005 Mont de Marsan
05.58.85.44.21 / 06.40.60.18.66
marine.hediard@landes.chambagri.fr / suzy.lemoine@landes.chambagri.fr

ADASEA Du Gers
Maison de l'agriculture 32003 Auch
05.62.61.79.50 / a032@adasea.net
Aurélie Belvèze et Hugo Girard

Conception et Crédits photos Landes Nature et Adasea du Gers

Tous les documents relatifs aux sites sont téléchargeables sur les sites
barthesmidouzemarenin.n2000.fr ou gers.n2000.fr



Sites Natura 2000
FR7200806 Réseau hydrographique du Midou et du Ludon



Natura 2000 en actions : chacun sa formule !

